



Pré-Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A	INFORMATIONS GENERALES	
A.1	DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Maison individuelle		Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Maisons individuelles)		Bâtiment :
Nombre de Locaux :		Porte :
Etage :		
Numéro de Lot :		Propriété de: ARCHITECTE MALE Bernard
Référence Cadastre : NC		Place du Corps Franc Pommies
Date du Permis de Construire : Non Communiquée		65500 VIC-EN-BIGORRE
Adresse : 61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET		
A.2	DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
Nom : ARCHITECTE MALE Bernard		Documents fournis : Néant
Adresse : Place du Corps Franc Pommies 65500 VIC-EN-BIGORRE		Moyens mis à disposition : Néant
Qualité :		
A.3	EXECUTION DE LA MISSION	
Rapport N° : MALE 60007 11.06.20 A		Date d'émission du rapport : 11/06/2020
Le repérage a été réalisé le : 12/06/2020		Accompagnateur : Le propriétaire
Par : LUCAS Maelle		Laboratoire d'Analyses : EUROFINS
N° certificat de qualification : C3050		Adresse laboratoire : Route de Noyelles P.A. du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT
Date d'obtention : 17/07/2019		Numéro d'accréditation :
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :		Organisme d'assurance professionnelle : AXA France IARD SA
QUALIXPERT		Adresse assurance :
17 Rue Pierre Borel		N° de contrat d'assurance : 6992074704
81100 CASTRES		Date de validité : 01/10/2020
Date de commande : 03/06/2020		
B	CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
Signature et Cachet de l'entreprise	Date d'établissement du rapport :	
	Fait à SOUMOULOU le 11/06/2020	
	Cabinet : CABINET BARRERE	
	Nom du responsable : BARRERE Gerald	
	Nom du diagnostiqueur : LUCAS Maelle	

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE.....	2
CONCLUSION(S).....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	3
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)	3
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	3
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDENTS	4
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION.....	5
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE.....	16
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR	21
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....	21
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.	22
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	22
COMMENTAIRES	23
ELEMENTS D'INFORMATION.....	23
ANNEXE 1 – CROQUIS	24
ANNEXE 2 – ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES	
D'OUVRAGES	30
ATTESTATION(S).....	31

En attente de paiement
Le présent document ne peut être joint à un acte authentique

Amiante



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

N° Local	Local	Etage	Justification
32	Combles	3ème	Combles non visités: absence de trappe de visite.

La mission décrite sur la page de couverture du rapport n'a pu être menée à son terme : des investigations complémentaires devront être réalisées.

Les obligations réglementaires du propriétaire prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 des arrêtés du 12 décembre 2012

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Amiante



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 12/06/2020

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

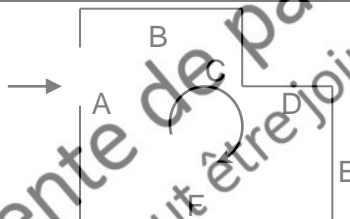
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

Tirage provisoire - En attente de paiement - Ne peut être joint à un auto-diagnostic



H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Bâtiment 		OUI	
2	Entrée 	RDC	OUI	
3	Local n°1 	RDC	OUI	

*En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique*

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
4	Local n°2 	RDC	OUI	
5	Cage d'escalier n°1 	RDC-SS	OUI	
6	Local de rangement 	SS	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
7	Garage n°1 	SS	OUI	
8	Garage n°2 	SS	OUI	
9	Jardin 	Extérieur	OUI	
10	Cave n°1 	SS	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
11	Cave n°2 	SS	OUI	
12	Serre 	1er	OUI	
13	Dégagement n°1 	RDC	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
14	WC n°1 	RDC	OUI	
15	Cage d'escalier n°2 	RDC-1er	OUI	
16	Cuisine 	1er	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
17	Cellier n°1 	1er	OUI	<p style="text-align: center; font-size: 2em; opacity: 0.5; transform: rotate(-30deg);"> En attente de paiement Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique </p>
18	Salle à manger 	1er	OUI	
19	Dégagement n°2 	1er	OUI	
20	Séjour 	1er	OUI	

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
21	Cage d'escalier n°3 	1er-2ème	OUI	
22	Terrasse n°1 	Extérieur	OUI	
23	Chambre n°1 	2ème	OUI	
24	Salle de bains n°1 	2ème	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
25	Couloir 	2ème	OUI	<p style="text-align: center; font-size: 2em; opacity: 0.3; transform: rotate(-45deg);"> En attente de paiement Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique </p>
26	Chambre n°2 	2ème	OUI	
27	Chambre n°3 	2ème	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
28	Cellier n°2 	2ème	OUI	<p style="text-align: center; font-size: 2em; opacity: 0.5; transform: rotate(-30deg);"> En attente de paiement Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique </p>
29	Salle de bains n°2 	2ème	OUI	
30	Cellier n°3 	2ème	OUI	

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
31	WC n°2 	2ème	OUI	
32	Combles	3ème	NON	Combles non visités: absence de trappe de visite.
33	Local sous escalier 	RDC	OUI	
34	Trémie ascenseur 	SS	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
35	Cave n°3 	SS	OUI	
36	Hall 	RDC	OUI	
37	Terrasse n°2 	Extérieur	OUI	
38	Salle d'eau 	2ème	OUI	

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement
1	Bâtiment		Mur de façade	EST, NORD	Cailloux maçonnés - Crépi peint
			Mur de façade	OUEST, SUD	Cailloux maçonnés - Crépi peint et bardage bois
			Couverture n°1	Toit	Tuiles
			Couverture n°2	Toit	Zinc
2	Entrée	RDC	Mur	A	Plâtre - Peinture
			Mur	B, D, E, F	Plâtre et briques - Peinture
			Mur	G	Briques - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Linoléum
			Couverture n°1	Toit	Tuiles
			Couverture n°2	Toit	Tuiles
3	Local n°1	RDC	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Plâtre et panneaux de bois - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Béton - Linoléum
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Toutes zones	Béton - Linoléum
			Escalier n°1 - Plinthe	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
4	Local n°2	RDC	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	D	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti extérieur	G	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti intérieur	G	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	G	Métal - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	G	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Bâti extérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Bâti intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	D	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Bâti extérieur	H	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Bâti intérieur	H	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant extérieur	H	Métal - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	H	Métal - Peinture
			Porte n°3 - Bâti extérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Bâti intérieur	A	Bois - Peinture
			Porte n°3 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
Porte n°3 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture			
5	Cage d'escalier n°1	RDC-SS	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	C	Plâtre et briques - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
6	Local de rangement	SS	Murs	Murs	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton
7	Garage n°1	SS	Murs	Murs	Parpaings, briques

En attente de Paiement
 Tirage provisoire - ne peut être joint à un acte authentique

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Élément	Zone	Revêtement			
			Plafond	Plafond	Béton			
			Plancher	Sol	Béton			
8	Garage n°2	SS	Fenêtre	Fenêtre	Bois			
			Murs	Murs	Plâtre - Faïence murale + peinture			
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage			
			Fenêtre	Fenêtre	Bois			
			Volets	Fenêtre	Bois			
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage			
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés			
10	Cave n°1	SS	Plafond	Plafond	Béton			
			Plancher	Sol	Béton			
			Porte	Porte	Métal			
			Murs	Murs	Cailloux maçonnés			
11	Cave n°2	SS	Plafond	Plafond	Béton			
			Porte	Porte	Métal			
			Plancher	Sol	Béton			
			Mur	A, C, D, E, F	Plâtre - Peinture			
12	Serre	1er	Mur	B	Plâtre et briques - Peinture			
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage			
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	D	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	D	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	D	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	D	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	F	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	F	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	F	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	E	Métal - Peinture			
			Porte n°1 - Bâti extérieur	E	Métal - Peinture			
			Porte n°1 - Bâti intérieur	E	Métal - Peinture			
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	E	Métal - Peinture			
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	E	Métal - Peinture			
			Fenêtre n°3 - Volets	A	Bois - Peinture			
			13	Dégagement n°1	RDC	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
						Mur	C	Plâtre - Faïence murale + peinture
						Plinthes	Toutes zones	Carrelage
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture						
Plancher	Sol	Carrelage						
14	WC n°1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
			Plancher	Sol	Carrelage			
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage			
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	D	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	D	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°2 - Embrasure	D	Plâtre - Peinture			
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture			
Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture						
15	Cage d'escalier n°2	RDC-1er	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture			
			Mur	D	Plâtre et briques - Peinture			
			Plancher	Sol	Parquet bois			
			Garde-corps	Toutes zones	Métal - Peinture			
16	Cuisine	1er	Mur	A, D	Plâtre - Peinture			
			Mur	B	Briques			
			Mur	C	Plâtre - Faïence murale + peinture			
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
			Plancher	Sol	Carrelage			
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage			
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture			
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
			Porte n°1 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture			

En attendant de Palement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Porte n°1 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Embrasure	B	Briques
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
17	Cellier n°1	1er	Mur	A, C, D	Plâtre - Peinture
			Mur	B	Briques
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
18	Salle à manger	1er	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Briques
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Solivage bois + Lames de bois
			Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
Escalier n°1 - Ensemble des marches	Toutes zones	Bois - Peinture			
19	Dégagement n°2	1er	Mur	A, B, D	Plâtre - Peinture
			Mur	C	Lambris bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Porte n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Porte n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
Porte n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
20	Séjour	1er	Mur	A, B, C, D, E, F, G, H	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Plafond	Plafond	Solivage bois + Lames de bois
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Volets	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Volets	B	Bois - Peinture
			Garde-corps	B	Métal - Peinture
			Fenêtre n°5 - Bâti extérieur	H	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Bâti intérieur	H	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Embrasure	H	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant extérieur	H	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant intérieur	H	Bois - Peinture
Fenêtre n°6 - Bâti extérieur	H	Bois - Peinture			
Fenêtre n°6 - Bâti intérieur	H	Bois - Peinture			
Fenêtre n°6 - Embrasure	H	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°6 - Ouvrant extérieur	H	Bois - Peinture			
Fenêtre n°6 - Ouvrant intérieur	H	Bois - Peinture			
21	Cage d'escalier n°3	1er-	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture

En attente de paiement
Tirage provisoire - peut être joint à un acte authentique

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
		2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Plinthe	Toutes zones	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°3 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°4 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°5 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°6 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°6 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
Fenêtre n°6 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°6 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre n°6 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
22	Terrasse n°1	Extérieur	Murs	Murs	Parpaings, béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Solivage bois
			Plancher	Sol	Béton - Carreaux de terre cuite
			Couverture	Toit	Tuiles
			Poteaux	Toutes zones	Métal
23	Chambre n°1	2ème	Escaliers	Toutes zones	Béton - Carreaux de terre cuite
			Garde-corps	Toutes zones	Métal - Peinture
			Mur	A, B, C, D, E, F, I, J	Plâtre - Papier peint
			Plafond	Plafond	Lambris bois
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Mur	G, H, K	Briques
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	A	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Volets	A	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	E	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	E	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	E	Bois - Peinture
Fenêtre n°2 - Volets	E	Bois - Peinture			
Fenêtre n°3 - Bâti extérieur	Plafond	Métal - Peinture			
Fenêtre n°3 - Bâti intérieur	Plafond	Métal - Peinture			
Fenêtre n°3 - Volets	Plafond	Métal - Peinture			
Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	Plafond	Métal			
Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	Plafond	Bois			
Fenêtre n°1 - Embrasure	Plafond	Lambris bois			

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	Plafond	Métal
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	Plafond	Bois
24	Salle de bains n°1	2ème	Fenêtre n°1 - Volets	Plafond	Bois, métal
			Mur	A, D, G	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Mur	B, C	Briques
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Mur	E	Plâtre - Peinture
			Mur	F	Lambris bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	F	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	F	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	F	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	F	Bois - Peinture
25	Couloir	2ème	Mur	A, B, C, D, E	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Porte n°2 - Bâti extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Bâti intérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant extérieur	D	Bois - Peinture
			Porte n°2 - Ouvrant intérieur	D	Bois - Peinture
26	Chambre n°2	2ème	Mur	A, B, C	Plâtre - Peinture
			Mur	D	Lambris bois - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Grille	C	Métal - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Volets	Plafond	Métal - Peinture
			27	Chambre n°3	2ème
Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Embrasure	C	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°1 - Grille	C	Métal - Peinture			
Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture			
Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture			
Mur	D	Lambris bois - Peinture			
Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture			
Plancher	Sol	Parquet bois			
Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture			
Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture			
Fenêtre n°2 - Embrasure	Plafond	Plâtre - Peinture			
Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture			
Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	Plafond	Bois, métal - Peinture			
Fenêtre n°1 - Volets	Plafond	Métal - Peinture			
28	Cellier n°2	2ème			
			Plafond	Plafond	Plâtre
			Plancher	Sol	Parquet bois
			Mur	A, B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
29	Salle de bains n°2	2ème	Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
30	Cellier n°3	2ème	Mur	A, B, C	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	C	Bois - Peinture

En attendant le verdict du Tribunal de Palement
Tirage provisoire - ne peut être joint à un acte authentique

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	C	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	C	Bois - Peinture
			Mur	D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°2 - Embrasure	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	Plafond	PVC
31	WC n°2	2ème	Mur	A	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	Carrelage
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°1 - Embrasure	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	Plafond	PVC
			Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	Plafond	PVC
33	Local sous escalier	RDC	Murs	Murs	Parpaings, béton - Peinture
			Plafond	Plafond	Béton - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carreaux de terre cuite
34	Trémie ascenseur	SS	Murs	Murs	Parpaings
			Plafond	Plafond	Non visible
			Plancher	Sol	Béton
35	Cave n°3	SS	Murs	Murs	Parpaings
			Plafond	Plafond	Briques
			Plancher	Sol	Béton
36	Hall	RDC	Murs	Murs	Béton - Crépi peint
			Plafond	Plafond	Béton - Crépi peint
			Plancher	Sol	Béton - Carreaux de terre cuite
			Plinthes	Toutes zones	Carreaux de terre cuite
			Escalier n°1 - Ensemble des balustres	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des contre-marches	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Ensemble des marches	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°1 - Main-courante	Toutes zones	Bois - Peinture
37	Terrasse n°2	Extérieur	Escalier n°1 - Plinthe	Toutes zones	Bois - Peinture
			Escalier n°2 - Plafond	Toutes zones	Lambris bois - Peinture
38	Salle d'eau	2ème	Garde corps	Toutes zones	Métal - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carreaux de terre cuite
			Mur	A	Plâtre - Peinture
			Mur	B, C, D	Plâtre - Faïence murale + peinture
			Plafond	Plafond	Lambris bois - Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
			Fenêtre n°2 - Bâti extérieur	Plafond	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Bâti intérieur	Plafond	Bois - Peinture
			Fenêtre n°2 - Embrasure	Plafond	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant extérieur	Plafond	Métal - Peinture
			Fenêtre n°2 - Ouvrant intérieur	Plafond	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti extérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Bâti intérieur	B	Bois - Peinture
			Fenêtre n°1 - Embrasure	B	Plâtre - Peinture
			Fenêtre n°1 - Ouvrant extérieur	B	Bois - Peinture
Fenêtre n°1 - Ouvrant intérieur	B	Bois - Peinture			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

N° Local	Local / partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Référence prélèvement	Critère de décision
8	Garage n°2	SS	Plafond	Plafond	Faux-plafond	A		Marquage du matériau

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

En attente de paiement
 Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

En attente de paiement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique



ANNEXE 1

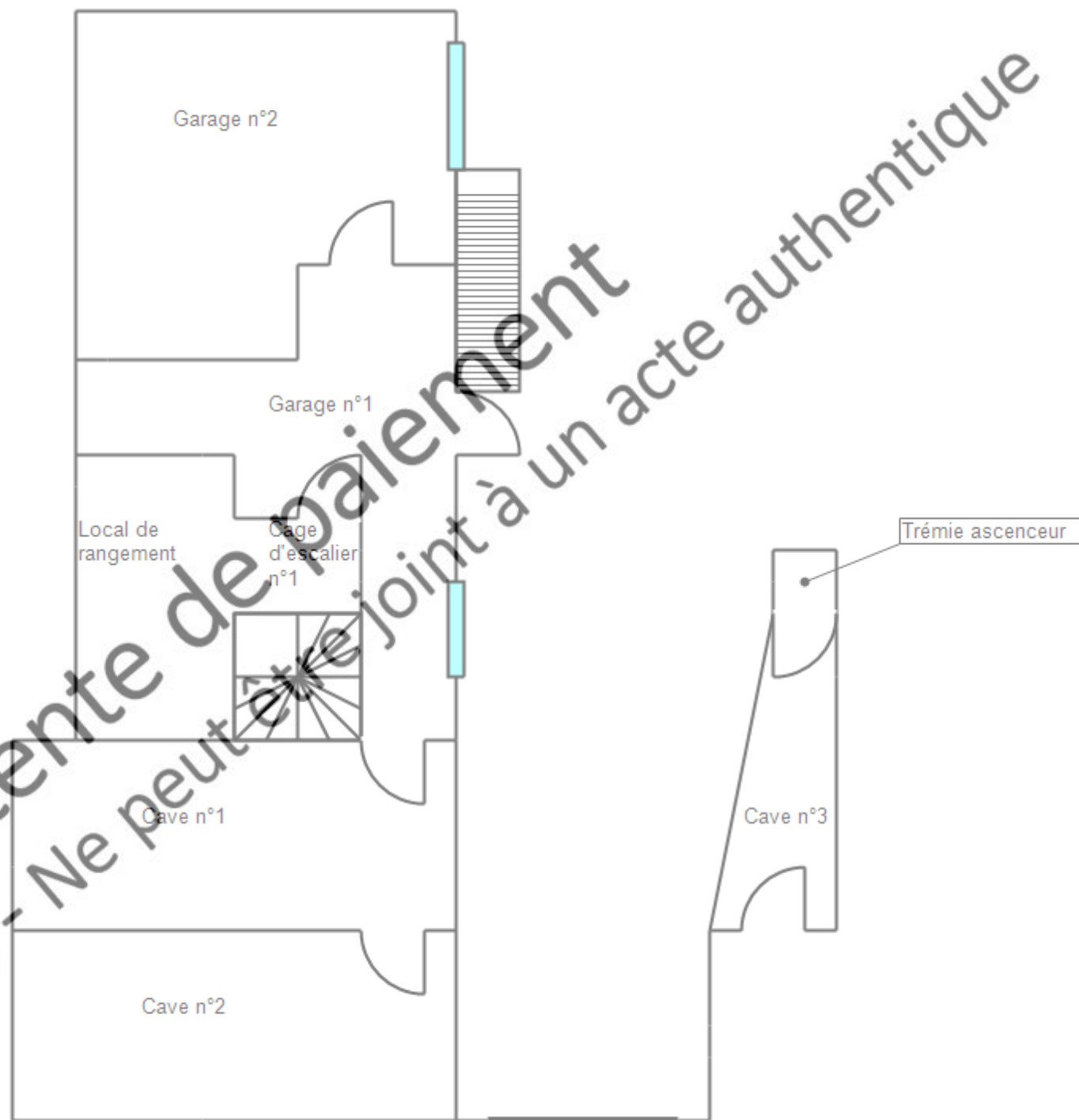
En attente de paiement

Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

CROQUIS

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Client :	MALE Bernard	
N° dossier :	MALE 60007 11.06.20	
N° planche :	1/5	Version : 0
Type :	Croquis	
Date :	12/06/2020	
Intervenant :	LUCAS Maelle	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics	
Titre :	SS	
Adresse :	61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET	
Bât.- Niveau - Lot :		
Commentaire :		

SS



Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	MALE Bernard
N° dossier :	MALE 60007 11.06.20
N° planche :	2/5 Version : 0
Type :	Croquis
Date :	12/06/2020
Intervenant :	LUCAS Maelle
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	RDC
Adresse :	61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

RDC

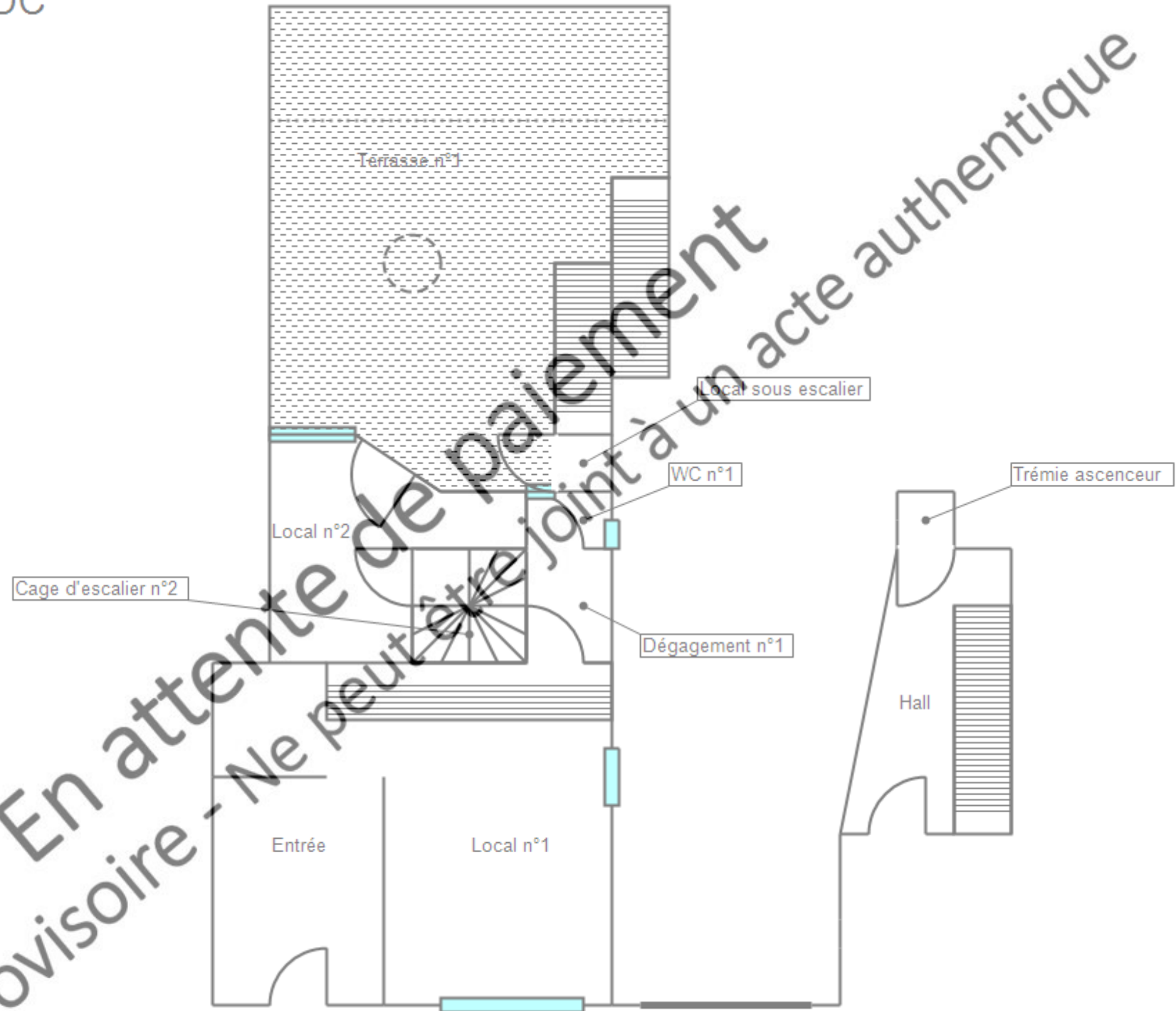


Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	
Client :	MALE Bernard
N° dossier :	MALE 60007 11.06.20
N° planche :	3/5 Version : 0
Type :	Croquis
Date :	12/06/2020
Intervenant :	LUCAS Maelle
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	1ER
Adresse :	61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

1ER

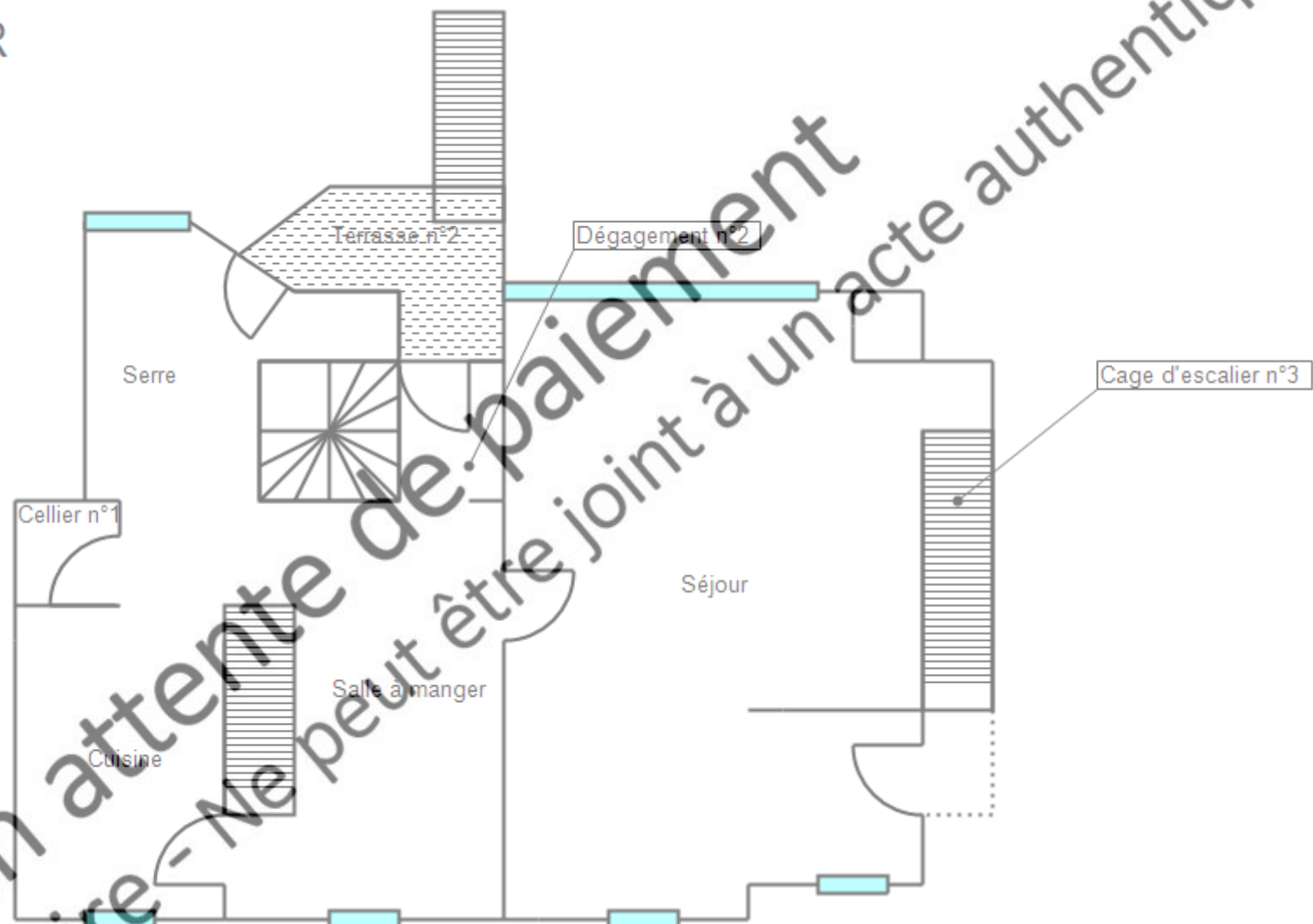
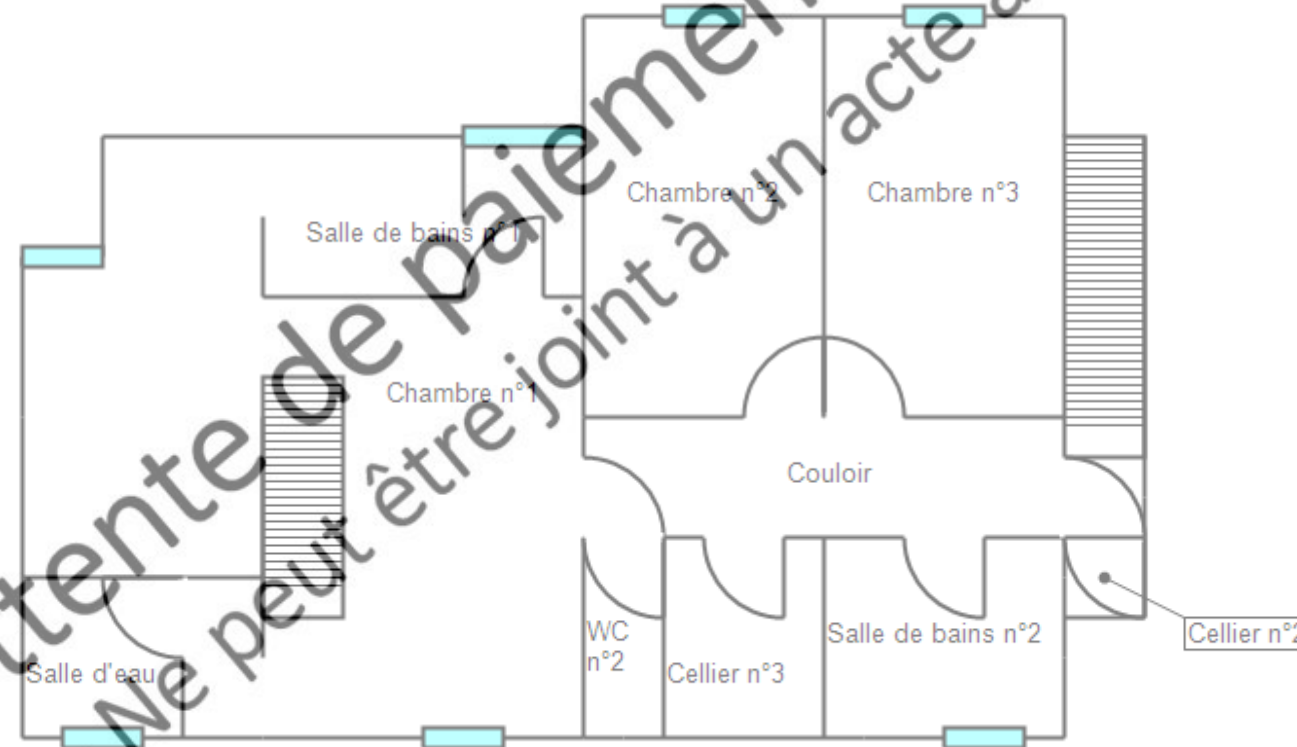


	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	MALE Bernard
N° dossier :	MALE 60007 11.06.20
N° planche :	4/5 Version : 0
Type :	Croquis
Date :	12/06/2020
Intervenant :	LUCAS Maelle
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	2EME
Adresse :	61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

2EME



Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique

En attente de paiement

	Planche de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
Client :	MALE Bernard
N° dossier :	MALE 60007 11.06.20
N° planche :	5/5 Version : 0
Type :	Croquis
Date :	12/06/2020
Intervenant :	LUCAS Maelle
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics
Titre :	3EME
Adresse :	61 rue du Maréchal Joffre 65700 MAUBOURGUET
Bât.- Niveau - Lot :	
Commentaire :	

3EME



Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique



ANNEXE 2



ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGES

En attente de paiement
Tirage provisoire - Ne peut être joint à un acte authentique



ATTESTATION(S)

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



SARL CABINET BARRERE
8 B AV LASBORDES
64420 SOUMOULOU

COURTIER

D-RISK SOLUTIONS
463 CHEMIN LASDITES
64121 SERRES CASTET
Tél : 07 83 20 11 03
E-mail : E.GATINE@DRISK-SOLUTIONS.COM
Portefeuille : 0201433084

Vos références :

Contrat n° 6992074704
Client n° 0574996320

ATTESTATION

AXA France IARD, atteste que :

SARL CABINET BARRERE
8 B AV LASBORDES
64420 SOUMOULOU

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6992074704 ayant pris effet le **01/01/2016**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du faite de l'exercice des activités suivantes :

Diagnostiques techniques immobiliers :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état des risques naturels et technologiques prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation;
- L'établissement des certificats de surface (Loi Carrez) prévu par la Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.
- L'établissement des états de conformité de la sécurité des piscines conformément à la loi n° 2003-9 du 3 janvier 2003 et du décret d'application n°2003-1389 du 31 décembre 2003 (art. L. 128-10-3 et R. 128-1 à 4 du Code de la construction et de l'habitation)
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989
- Etat parasitaire
- Mise en copropriété notamment rédaction du règlement de copropriété, calcul des tantièmes, plans de la copropriété, calcul des charges, Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro
- Diagnostic de décence du logement
- Repérage amiante avant travaux ou avant démolition
- Diagnostic « accessibilité handicapés »
- Diagnostic technique global des copropriétés prévu par la Loi ALUR du 24/03/2014.
- Mesures de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments
- Contrôle de la présence compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux (RT 2012)
- Diagnostic des déchets issus de la démolition d'un bâtiment.

Le montant de la garantie responsabilité Professionnelles s'élève à **500.000 €** par sinistre et **1.500.000 €** par année d'assurance. La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. La présente attestation est valable pour la période du 01/10/2019 au 01/10/2020 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'années d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 07 octobre 2019
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

Tirage provisoire. Ne peut servir qu'à un acte authentique

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

La certification
QUALIXPERT
diagnostique

Certificat N° C3050

Melle Maëlle LUCAS

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0094
FORTEC
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Amiante sans mention	Certificat valable Du 17/07/2019 au 16/07/2024	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	Certificat valable Du 06/03/2020 au 05/03/2027	Arrêté modifié du 12 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	Certificat valable Du 26/06/2019 au 25/06/2024	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	Certificat valable Du 17/07/2019 au 16/07/2024	Arrêté du 20 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Date d'établissement le vendredi 06 mars 2020

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.*

certifié au contrôle de 6000 heures - APS 21206 - RCS Clermont SIRET 433 037 832 00018
F09 Certification de compétence version M 250119 version N 010120

Tirage provisoire - Ne peut être utilisé sans acte authentique